

Publiée le : 02 AVR. 2021
CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021
Présents : 34 **DELIBERATION N°** : 14354
Représentés : 5
Absents : **DG DE SECTEUR** : STEPHANE COLOMBELLI
Pour : 39 **SERVICE** : SECRETARIAT GENERAL
Contre
Abstention : **AFFAIRE SUIVIE PAR** : ROMAIN BENOIT

**ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE DU COMITE DES ŒUVRES
SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

VU le décret du 16 août 1901 modifié portant règlement d'administrations publiques pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la délibération n° 4542 du 17 septembre 1974 adoptant les statuts du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le récépissé de déclaration d'association prescrite par la loi du 1^{er} juillet 1901 de Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau en date du 29 novembre 1974,

VU la publication de la déclaration de création d'un Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal au Journal Officiel,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2010 autorisant le Maire à signer une convention d'aide au développement du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal et des Agents Assimilés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser la subvention suivante d'un montant total de **160 974,48 €** comprenant la part relative aux activités de l'association soit 24 022,48 € et la part relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale soit 136 952€.

PRECISE que le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal perçoit :

- Une subvention annuelle de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Les produits des fêtes, des activités, des séjours, etc. ...

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****SÉANCE DU 31/03/2021**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOU, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 34
représentés : 5
absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance